

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-402

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-402</i>

Contribution de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte :

Le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché par les entreprises de solutions innovantes, indispensables dans de multiples secteurs pour faire face aux transitions, écologique, numérique ou sociétale, requiert des financements importants. Or très souvent ces besoins ne peuvent pas être autofinancés par les entreprises en phase de démarrage, ni couverts par des financements bancaires classiques, tels que des emprunts. Quant aux subventions ou aides publiques, elles sont généralement limitées au montant des capitaux propres apportés par les porteurs de projet, et donc là encore insuffisantes pour combler ces besoins en capitaux.

C'est pourquoi des acteurs spécialisés dans le capital-risque développent des fonds d'investissement dédiés au financement de tels projets, dont le risque d'échec demeure naturellement important.

Stratégie de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole a clairement manifesté sa volonté de s'inscrire dans cette logique, en contribuant à la constitution de fonds de capital-risque, ainsi que stipulé dans la fiche-action n° 17 du schéma de développement économique qui a été voté le 25 novembre 2021 :

« Permettre aux entreprises à fort potentiel d'innovation, en particulier dans les domaines de la transition écologique et énergétique, mais aussi dans les domaines de la santé, de l'industrie et du numérique et des filières à fort potentiel, de plus facilement lever les fonds nécessaires à l'accélération de leur développement. Afficher par ce moyen la volonté de Bordeaux Métropole de pleinement jouer son rôle de facilitateur de l'innovation au service de l'emploi. »

Cette approche s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie de la région Nouvelle-Aquitaine, qui a déjà contribué à la constitution de plusieurs fonds, gérés notamment par les deux principaux acteurs régionaux que sont AQUITI GESTION et IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT. A noter également que la région Occitanie et, plus récemment, les métropoles de Toulouse et de Montpellier, ont également contribué à des fonds créés et gérés par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT.

Présentation des structures gestionnaires et des fonds en cours de création :

AQUITI GESTION :

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, AQUITI GESTION intervient depuis plus de 20 ans sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, où elle inscrit son action dans une démarche volontariste d'investisseur engagé aussi bien dans les zones dynamiques qu'en dehors des métropoles attractives.

Capitalisant sur cet ancrage territorial, et fort de valeurs d'engagement, AQUITI GESTION

développe une stratégie formalisée en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Celle-ci vise à promouvoir la prise en compte des critères extra-financiers, dans sa propre organisation, à toutes les étapes du processus d'investissement, et dans le suivi des participations et des dirigeants accompagnés.

Ses principaux actionnaires sont la région Nouvelle-Aquitaine (30%), l'équipe de gestion de la structure (30%), et ARKEA Capital (20%).

A ce jour, AQUITI GESTION gère environ 200 millions d'euros, au travers de différents fonds, correspondant à chacun de ses 3 métiers : prêts d'honneur aux dirigeants d'entreprises (7 M€), amorçage et capital-risque (50 M€), capital-développement et transmission (150 M€), investis dans plus de 200 entreprises. La société emploie 20 spécialistes de ces métiers.

Parmi les entreprises du territoire métropolitain accompagnées par AQUITI GESTION, on peut citer Treefrog Therapeutics, Lucine ou Aelis Farma (santé-biotechnologies), Sunna Design (gestion de l'énergie), Tehtris ou OnCrawl (numérique).

Le fonds NASEED 1 :

Conscient de la nécessité d'offrir aux entreprises régionales des possibilités de financement par des acteurs du territoire, AQUITI GESTION lance un nouveau fonds, baptisé NASEED 1, qui vise à lever 60 millions d'euros. Ce qui permettra d'accompagner des entreprises de l'amorçage (« seed ») aux premières levées de fonds (« séries A ou B » dans le jargon des fonds d'investissement), avec des montants allant de 50 000€ (amorçage) à 6 millions d'euros. Les projets accompagnés seront en priorité issus de 4 secteurs : industries et services à l'industrie, éco-technologies, numérique, sciences de la vie. Ils devront en outre répondre aux critères suivants :

- projet à impact (environnemental, sociétal) positif, et/ou à forte composante d'innovation technologique (« deep tech »),
- implantation en Nouvelle-Aquitaine du siège social et/ou des principaux établissements de l'entreprise,
- liens avec l'écosystème régional de recherche et d'enseignement (laboratoires, écoles, technopoles, ...)
- forte compétence et bonne connaissance des enjeux du secteur par les porteurs de projet,
- potentiel de différenciation de l'innovation et de barrières à l'entrée sur le marché par le niveau technologique,
- marché conséquent, accessible et avec un potentiel de croissance important,
- fort potentiel de rentabilité de l'investissement, au regard du risque pris.

NASEED 1 sera sur le plan réglementaire un Fonds Professionnel de Capital Investissement, dont l'intervention sera minoritaire dans le financement des projets retenus, et AQUITI GESTION siègera dans les organes de gouvernance des entreprises concernées. La durée du fonds sera de 12 à 15 ans, dont 5 ans de phase d'investissement.

A ce jour, plusieurs investisseurs se sont montrés intéressés pour souscrire à ce fonds, parmi lesquels la région Nouvelle-Aquitaine, BPI France, des banques mutualistes (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne), des mutuelles (MAIF, COVEA) et des groupes industriels (EDF, Total Energies, Arkema).

IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT :

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, est l'un des acteurs de référence du capital investissement régional, et gère 450 millions d'euros d'encours. Son actionnariat se compose aussi bien d'acteurs public (régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, BPI France) que privés (banques mutualistes comme la Banque Populaire Occitane, le groupe Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, et industriels dont EDF et Airbus). Les salariés de la société de gestion détiennent pour leur part 37,5% du capital.

Créé il y a 40 ans, IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT accompagne plus de 200 entreprises sur l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, en déployant une approche multisectorielle correspondant aux grands axes stratégiques de l'économie de ces deux régions. Historiquement présente sur l'ancienne région Midi-Pyrénées, la société a progressivement développé ses activités sur l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine (à partir de son bureau de Bordeaux) et Occitanie (bureaux à Toulouse et à Montpellier). Elle compte actuellement une équipe de 24 spécialistes des métiers du capital investissements et

du capital développement, et elle s'appuie sur un comité d'experts qui apportent leur connaissance des secteurs stratégiques innovants. Ce comité comprend des chefs d'entreprises implantées sur la métropole bordelaise, comme Jean-Yves Grandidier (Valorem, spécialiste des énergies renouvelables) ou Éric Mottay (Amplitude Systèmes, entreprise de pointe dans le domaine des lasers à impulsion très brève).

De nombreuses startups implantées à Bordeaux Métropole ou à proximité figurent déjà dans le portefeuille d'IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT, comme FineHeart, TreeFrog Therapeutics ou Lucine (santé), Toopi, Les Nouvelles Fermes ou Koclicko (transition environnementale), Novae ou ALS (lasers), ou encore Meshroom VR ou Blue Valet (numérique).

Au total, les investissements dans des entreprises innovantes de la métropole bordelaise représentent 24% du nombre et 34% des montants investis dans des entreprises innovantes par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT.

IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT s'est engagée depuis 2017 dans une démarche ESG (prise en compte des dimensions et des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance), avec la mise en place en interne d'une équipe dédiée. La société de gestion est à ce titre signataire de la Charte Parité de France Invest. IRDI Capital Investissement est également signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), principale initiative mondiale pour promouvoir l'investissement responsable. Par cette signature, IRDI Capital Investissement s'engage à prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ainsi que dans ses politiques et pratiques d'actionnaires. Elle s'engage également à demander aux entités dans lesquelles elle investit de publier les informations appropriées sur les questions ESG et favorise l'acceptation et l'application des PRI auprès des acteurs de la gestion d'actifs. Enfin, IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT s'engage à rendre compte de ses activités et progrès dans le déploiement des PRI et à œuvrer pour accroître son efficacité dans leur application.

Le fonds IRDINOV 3 :

Poursuivant sa stratégie de participation au financement de l'innovation dans le grand sud-ouest (fonds IRDINOV en 2012 et IRDINOV 2 en 2018), IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT lance un nouveau fonds, logiquement baptisé IRDINOV 3, avec un objectif de lever 60 millions d'euros.

Ce fonds aura vocation à intervenir dans les domaines des sciences de la vie (où les projets nécessitent un investissement de recherche et développement souvent plus lourd et plus long que dans d'autres domaines), mais aussi dans les éco-industries (efficacité énergétique, nouvelles mobilités, etc.) et dans l'industrie du futur (laser, chimie et matériaux, spatial, ...).

Ce fonds interviendra en phase d'amorçage et jusqu'aux premières levées de fonds, pour des montants cumulés allant de 500 000€ (amorçage) à 6 millions d'euros. Ils devront en outre répondre aux critères suivants :

- projet technologiquement innovant (« deep tech »), dans l'un des secteurs cités ci-dessus, et à phase de développement longue,
- implantation géographique du projet en régions Nouvelle-Aquitaine ou Occitanie,
- prise en compte dans le projet d'une démarche ESG (cf. ci-dessus),
- relations fortes avec l'écosystème régional de recherche et d'enseignement (laboratoires, écoles, technopoles, ...), ce qui est une exigence de BPI France pour abonder ce fonds au titre du dispositif « Fonds National d'Amorçage 2 »,
- qualité de l'équipe porteuse du projet, et capacité à le mener à bien, compte tenu des contraintes et spécificités du secteur,
- innovation technologique réellement différenciante par rapport à l'existant et à la concurrence prévisible, sur un marché accessible et suffisamment important,
- perspectives de rentabilité élevée (rémunération du risque pris par les investisseurs).

IRDINOV 3 sera un Fonds Professionnel de Capital Investissement, qui interviendra de façon minoritaire dans le financement des projets retenus, et IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT siègera dans les organes de gouvernance des entreprises concernées.

La durée du fonds sera de 12 à 14 ans, dont 5 ans de phase d'investissement.

A noter l'intérêt manifesté pour ce fonds par les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et par les métropoles de Toulouse et de Montpellier.

Proposition de contribution de Bordeaux Métropole :

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé que Bordeaux Métropole puisse souscrire à hauteur de 2 millions d'euros à chacun des fonds NASEED 1 et IRDINNOV 3.

Ceci permettrait en effet :

- de contribuer à l'ancrage sur le territoire régional et plus particulièrement celui de la Métropole de projets à fort contenu d'innovation technologique, limitant ainsi l'influence d'investisseurs moins soucieux des retombées économiques et d'emplois pour le territoire,
- d'élargir la palette des secteurs industriels et des entreprises ainsi accompagnées, en répartissant cet investissement sur ces 2 fonds complémentaires, notamment dans les secteurs visés.

Compte tenu des calendriers prévisionnels de mise en œuvre opérationnelle de ces fonds, dont la première phase de souscription (« closing ») s'achèvera au second semestre 2022, les contributions de Bordeaux Métropole pourraient être effective dès le premier closing de chacun des deux fonds, ou à défaut lors du second closing en 2023.

Sachant que les appels de fonds sont progressifs, en fonction des opportunités d'investissement dans des projets entrant dans les critères définis. L'hypothèse retenue par AQUITI GESTION pour NASEED 1 comme par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT pour IRDINNOV 3 est d'un appel de fonds à hauteur de 15% de la souscription chaque année pendant les 5 premières années, puis dégressive. Soit pour une contribution de 2 millions d'euros, des versements annuels ne dépassant pas 300 000€ pour chacun des deux fonds, soit un total de 600 000€ par an, ce qui correspond au montant de crédits budgétés par Bordeaux Métropole pour 2022.

Ces dépenses seront considérées comme des dépenses d'investissement, et les parts sociales des fonds souscrites par Bordeaux Métropole seront traitées comptablement comme des immobilisations financières. Les deux sociétés de gestion fourniront chaque année à Bordeaux Métropole les informations nécessaires pour, le cas échéant, provisionner une dépréciation de ces titres.

A contrario, lors de la sortie du fonds d'une entreprise accompagnée (généralement 5 à 7 ans après la prise de participation), si le fonds dégage une plus-value sur les titres ainsi cédés, cette plus-value sera répartie entre les souscripteurs du fonds, au prorata de leur contribution.

A noter également que, dans le cadre du processus de décision d'investissement, les souscripteurs (dont Bordeaux Métropole), sont consultés mais la décision d'investissement et ses modalités précises sont du seul ressort de la société de gestion, qui assume en toute indépendance ses choix d'intervenir sur un dossier ou de le décliner.

Les sociétés de gestion sont réglementairement tenues de fournir à leurs souscripteurs des bilans détaillés des fonds dont elles assurent la gestion, et il est proposé à ce titre de présenter ces bilans annuellement devant la commission Emploi et Développement Economique de Bordeaux Métropole.

Le présent rapport n'a pas vocation à présenter le détail des conventions de souscription aux fonds NASEED 1 et IRDINNOV 3, mais de valider le principe de la contribution de Bordeaux Métropole à hauteur de 2 millions d'euros à chacun de ces deux fonds. Etant entendu que les conventions de souscription seront soumises au vote du Conseil métropolitain, dès qu'elles seront finalisées, au cours du second semestre 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 adoptant la nouvelle stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la contribution de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement dédiés au financement d'entreprises à fort potentiel d'innovation, tant dans les domaines de la transition énergétique et écologique, que dans ceux de la santé, de l'industrie et du

numérique s'inscrit dans son rôle de facilitateur de l'innovation au service de l'emploi,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le principe d'une contribution de Bordeaux Métropole à hauteur de 2 millions d'euros au fonds professionnel de capital-investissement « NASEED 1 », créé et géré par la société de gestion AQUITI GESTION,

Article 2 : d'autoriser le principe d'une contribution de Bordeaux Métropole à hauteur de 2 millions d'euros au fonds professionnel de capital-investissement « IRDINOV 3 », créée et géré par la société de gestion IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à négocier les conditions et les modalités de mise en œuvre de ces contributions, qui feront l'objet de conventions soumises au vote du Conseil Métropolitain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	